

GRAND ET SOUVERAIN CHAPITRE DU RITE FRANCAIS

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

L'AN 2014, LE 24 FEVRIER, À 18 HEURES,

LES MEMBRES FONDATEURS DE LA FUTURE ASSOCIATION « GRAND ET SOUVERAIN CHAPITRE DU RITE FRANÇAIS » SE SONT RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE SISE 272 AVE JEAN MOULIN 13480 CABRIES

SONT PRÉSENTS :

GERARD MONGEREAU, DANIEL CANZANO, JEAN LUC VENTURINO, YVON COUVE, JEAN PIERRE ARRY ET ROGER AICARDI

LA LISTE ÉMARGÉE AVEC LES NOMS ET PRÉNOMS DES PERSONNES PRÉSENTES EST ANNEXÉE AU PRÉSENT PROCÈS VERBAL.

MONSIEUR GÉRARD MONGEREAU DÉPOSE SUR LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE ET MET À LA DISPOSITION DES PERSONNES PRÉSENTES :
- LE TEXTE DU PROJET DE STATUTS PORTANT CRÉATION DE L'ASSOCIATION : GRAND ET SOUVERAIN CHAPITRE DU RITE FRANÇAIS

MONSIEUR GÉRARD MONGEREAU FAIT OBSERVER QUE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE A ÉTÉ CONVOQUÉE SANS FORMALISME PARTICULIER. SEUL SONT PRÉSENTS LES PERSONNES AYANT MANIFESTÉ DEPUIS LE DÉPART UN INTÉRÊT AU PROJET.

L'ASSEMBLÉE, LUI DONNE ACTE DE CETTE DÉCLARATION.

PUIS, MONSIEUR GÉRARD MONGEREAU RAPPELLE QUE L'ASSEMBLÉE EST APPELÉE À STATUER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- ✓ EXPOSÉ DES MOTIVATIONS DE LA CRÉATION DE CETTE ASSOCIATION
- ✓ CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION : GRAND ET SOUVERAIN CHAPITRE DU RITE FRANÇAIS
- ✓ EXAMEN ET ADOPTION DES STATUTS
- ✓ ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
- ✓ DÉSIGNATION DE LA LISTE DES MEMBRES ACTIFS, DES MEMBRES HONORAIRES ET DES MEMBRES ASSOCIÉS
- ✓ CONFIRMATION DU DOMICILE DE L'ASSOCIATION
- ✓ POUVOIRS À DONNER EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITÉS.

CHACUN DES CES POINTS EST DISCUTÉ EN SÉANCE, ET PERSONNE NE DEMANDANT PLUS LA PAROLE, NOUS PASSONS AUX VOTE DES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

RÉSOLUTION 1 – L'ASSOCIATION : GRAND ET SOUVERAIN CHAPITRE DU RITE FRANÇAIS ; EST CRÉÉE DANS L'OBJET ENTREPRENDRE ET DÉVELOPPER TOUTES ACTIVITÉS CULTURELLES, PHILOSOPHIQUES ET INTELLECTUELLES. ET D'EN

ASSURER L'ENSEIGNEMENT ET LA TRANSMISSION SOUS FORME DE RÉUNIONS, DE COURS, CONFÉRENCES ET STAGES.

RÉALISER TOUS TRAVAUX ET PRESTATIONS NÉCESSAIRES À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉNAGEMENT DES BIENS IMMOBILIERS MIS À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION. GÉRER TOUT BIEN IMMOBILIER UTILISÉ POUR L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2

LECTURE ET ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION : GRAND ET SOUVERAIN CHAPITRE DU RITE FRANÇAIS CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 3

EN ACCORD AVEC L'ARTICLE 11 DE NOS STATUTS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SE COMPOSE DES SIX MEMBRES SUIVANTS :

1. GÉRARD MONGEREAU
2. DANIEL CANZANO
3. JEAN LUC VENTURINO
4. YVON COUVE
5. JEAN PIERRE ARRY
6. ROGER AICARDI

A CHARGE DE CE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DÉSIGNER UN PRÉSIDENT, UN VICE PRÉSIDENT, UN SECRÉTAIRE ET UN TRÉSORIER DU BUREAU.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 4

LA LISTE DES MEMBRES ACTIFS, DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DES MEMBRES HONORAIRES SONT ÉTABLIES PAR LE SECRÉTAIRE ET ANNEXÉE AU PRÉSENT COMPTE RENDU. CES LISTES SERONT ENSUITE TENUES À JOUR EN ACCORD AVEC NOS STATUTS

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 5 : L'ASSOCIATION EST DOMICILIÉE SIS 272 AVE JEAN MOULIN CALAS 13480 CABRIES

RÉSOLUTION 6 : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DONNE TOUS POUVOIRS À MONSIEUR GÉRARD MONGEREAU AUQUEL IL SERA REMIS UNE COPIE (OU UN EXTRAIT) DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE À L'EFFET D'ACCOMPLIR TOUTES LES FORMALITÉS DE DÉCLARATION EN PRÉFECTURE ET DE PUBLICITÉ AU JOURNAL OFFICIEL.

CETTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ ET PERSONNE NE DEMANDANT PLUS LA PAROLE, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 HEURES.

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION : GRAND ET SOUVERAIN CHAPITRE DU RITE FRANÇAIS IL A ÉTÉ DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL QUI A ÉTÉ SIGNÉ PAR TOUS LES MEMBRES FONDATEUR DE L'ASSEMBLÉE.

**LE PRÉSIDENT
GÉRARD MONGEREAU**

**LE VICE PRÉSIDENT
DANIEL CANZANO**

**LE SECRÉTAIRE
ROGER AICARDI**

**LE TRÉSORIER
JEAN PIERRE ARRY**